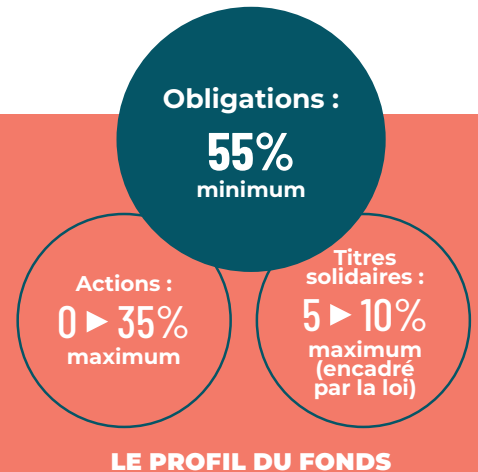
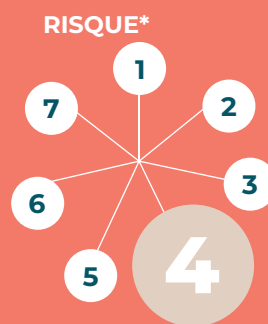


CRÉDIT COOPÉRATIF AGIR UNICEF

Crédit Coopératif Agir Unicef* est une Sicav "multi-actifs" qui combine gestion socialement responsable, approche solidaire et partage au profit de l'Unicef.



*Préambule

Crédit Coopératif Agir Unicef* est une catégorie d'action de partage de Choix Solidaire. Les stratégies d'investissement décrites dans cette fiche sont celles du fonds maître. Il a pour particularité d'être un fonds de partage.

Crédit Coopératif Agir Unicef en bref...

- Un investissement obligataire et actions à moyen terme assez dynamique
- Une logique de don : 50% des revenus sont versés chaque année positive, sous forme de don, à l'Unicef, seul bénéficiaire
- Une logique de soutien : financer des acteurs de l'économie solidaire
- Une logique d'influence : sélectionner les entreprises les plus performantes d'un point de vue Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG)

Une gestion engagée

Crédit Coopératif Agir Unicef* vous permet de reverser une partie des revenus distribuables à l'Unicef pour contribuer à la mise en place de ses programmes d'éducation. Le don permet de bénéficier d'avantages fiscaux, le traitement fiscal dépendant de la situation individuelle de chacun et étant susceptible d'être modifié ultérieurement.

L'investissement dans des entreprises solidaires, donne du sens à votre épargne et aide à financer des projets concrets. L'OPC détient ainsi entre 5 et 10% de titres d'entreprises solidaires non cotées à forte vocation sociale et/ou environnementale.

L'OPC intègre, au-delà de l'analyse financière, une analyse des pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) des émetteurs cotés et des États. Cette gestion permet d'encourager les entreprises à progresser dans la prise en compte de ces enjeux et d'approfondir la connaissance des investissements pour une meilleure maîtrise des risques.

Une gestion dynamique et responsable

Crédit Coopératif Agir Unicef* est investi à 65% au minimum en obligations, dans une optique de prudence, et est dynamisé par des actions (maximum 35%). La partie en actions est gérée selon un processus statistique afin d'obtenir une meilleure régularité de la performance, proche de l'indice de référence de la zone Euro. Les produits de taux correspondent soit à des émetteurs "entreprises" (notés BBB- au minimum), soit à des obligations souveraines de l'État français. Ces investissements sont sélectionnés selon le filtre ISR d'Ecofi (cf verso).



Avec Crédit Coopératif Agir Unicef, vous contribuez concrètement à la scolarisation des enfants."

Miguel Rodrigues,
Gérant éthique et solidaire

Gérant depuis 2008



* L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des 5 dernières années. La SICAV est classée dans la catégorie 4 en raison de son exposition au marché de taux et d'actions européens. Son profil rendement / risque est médian.

PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

1 Sélection de l'univers d'investissement

- ▶ **Univers initial** : valeurs européennes (actions et obligations).
- ▶ **Filtre ISR** :
 - Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, jeux, charbon) et des paradis fiscaux ;
 - Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG (Vigeo Eiris) et selon la Méthode I-Score ;
 - Gestion des sociétés controversées.

2 Notation des valeurs

Critères de l'évaluation

- ▶ **Analyse financière** pour les émetteurs cotés qui privilégie des critères de long terme : recherche, transparence des comptes, qualité et fiabilité du management...
- ▶ **Analyse des émetteurs solidaires** : secteur d'activité et concurrence ; organisation et management ; situation financière ; utilité sociale et environnementale.

3 Construction du portefeuille

Elle dépend :

- de notre processus d'allocation d'actifs qui caractérise le régime économique et détecte les thèmes d'investissement ;
- de la note fondamentale et de la note ISR ;
- de l'appréciation du risque valeur et du risque marché / secteur.

Le filtre ISR Intensité 3 exclut ≈ 60% de l'univers d'analyse ESG.

LA GESTION ET LE SUIVI DU RISQUE

- Le calcul du risque est une combinaison entre des facteurs de liquidité et des facteurs de volatilité.

AGIR

L'Unicef aide à construire un monde où les droits de chaque enfant seront respectés, en faisant campagne notamment pour l'éducation des filles, la vaccination de tous les enfants, la lutte contre le virus du Sida...

Travaillant dans plus de 190 pays et territoires, l'Unicef est mandatée pour intervenir dans le monde entier auprès des décideurs et des divers partenaires locaux en vue de concrétiser les idées les plus novatrices, ce qui leur confère une position privilégiée parmi les organismes internationaux.

+ AVANTAGES

- Une diversification qui permet de répartir les risques
- Un fonds engagé
- Le Groupe Crédit Coopératif, pionnier & leader dans le solidaire

! INCONVÉNIENTS ET RISQUES

- Risques de gestion discrétionnaire
- Risques de perte en capital
- Risque de taux
- Risque crédit, actions
- Risques lié aux investissements solidaires
- Le FCP aura une performance inférieure à celle du maître du fait de ses propres frais de gestion

CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN : FR0010222281 - Action Crédit Coopératif Agir Unicef (AU)

Dépositaire / Conservateur : Caceis Bank France

Valorisateur : Caceis Fund Administration

Société de gestion : Ecofi

Date de création : 15 septembre 2005

Devise de valorisation : Euro

Zone géographique : Zone Europe

Indice de référence : 75% Eonia + 25% EuroStoxx 50 (indice actions zone Euro)

Conditions de souscriptions/rachats : Chaque jour (J) avant 11h30 sur la valeur liquidative du jour (J)(cours inconnu) - Règlement J+5 maximum.

Valeur initiale de la part : 50 euros

Frais de gestion : 0,90% TTC (maximum) de l'actif net

Commissions de souscription : Acquises au FIA : néant / Non acquises au FIA : 1% (maximum)

Commissions de rachat : Néant

Commissions de mouvement : 0,196% TTC (transactions sur actions uniquement)

CONTACT : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.

Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé pour l'Investisseur ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 22 rue Joubert - 75009 Paris ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.